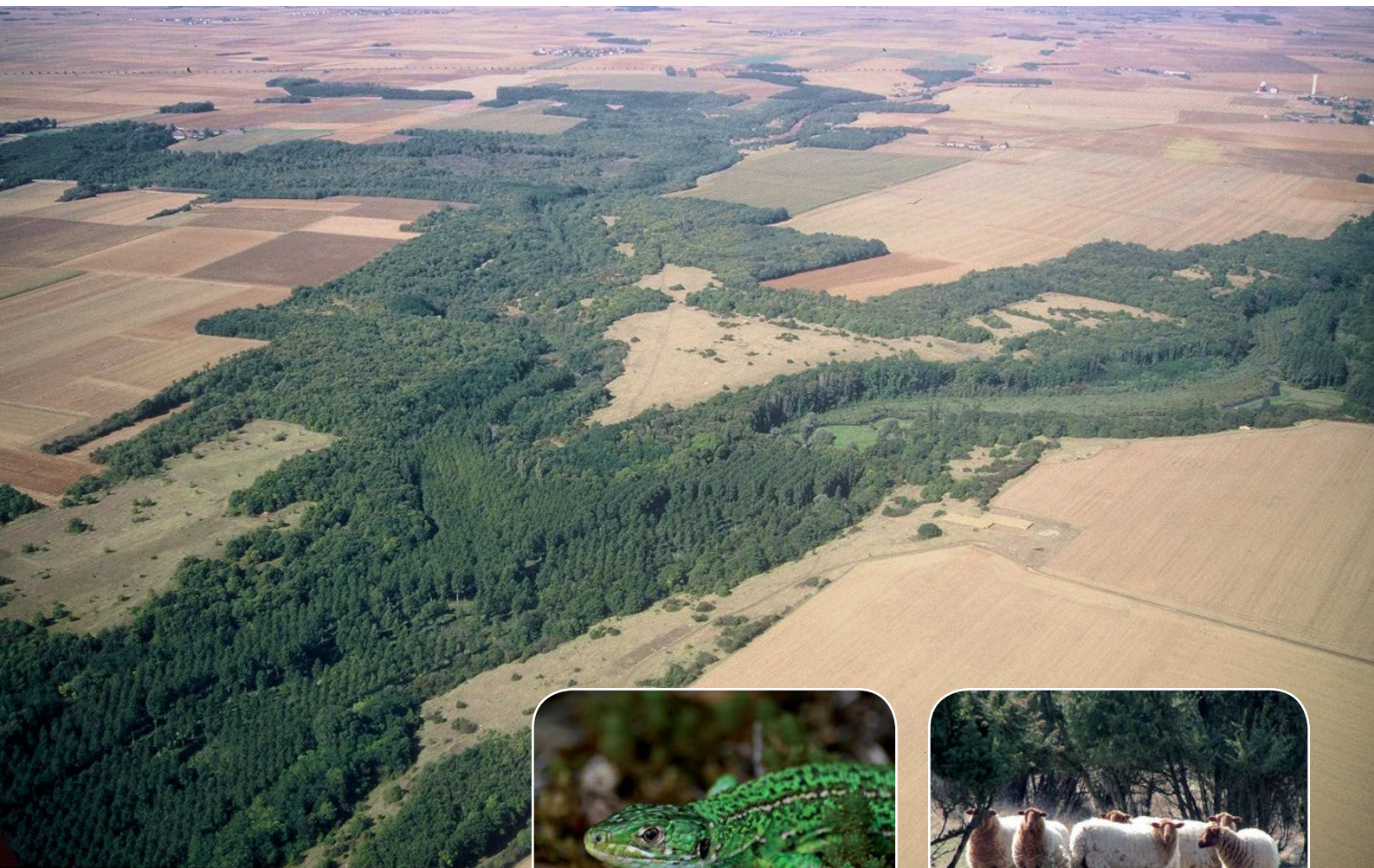




Réserve Naturelle
GRAND PIERRE ET VITAIN



Plan de gestion
2015-2019



Environnement et société : l'expert de vos projets



Coléoptère Cardinal rouge (*Serraticornis de Pyrochroa*)



Le dolmen de la Grand-Pierre à Averdon : situé à l'extérieur de la réserve, il a donné son nom à la vallée sèche.



La réserve : un lieu d'exception à préserver

La Réserve Naturelle Nationale des vallées de la Grand-Pierre et de Vitain (« réserve de Grand-Pierre et Vitain ») se trouve à une dizaine de kilomètres au Nord de Blois dans le Loir-et-Cher. C'est un territoire de 296 hectares situé dans la région naturelle de la petite Beauce, à la confluence de deux vallées :

- vallée de la Grand-Pierre, aujourd'hui sèche, d'une longueur de 3,8 km sur la réserve,
- vallée de la Cisse, petite rivière de plaine de faible altitude (92/95 m), qui traverse la réserve sur 3,7 km et dont la largeur oscille entre 5 et 10 mètres.

La réserve de « Grand-Pierre et Vitain », créée par décret ministériel du 23 août 1979, est située sur les communes d'Averdon au Nord et de Marolles au Sud.

La réserve est en premier lieu un site d'intérêt écologique. Elle est à elle seule un îlot de biodiversité au cœur du plateau beauceron où les grandes cultures sont légions. En effet, la mosaïque de milieux naturels qui la composent offre un contraste saisissant :

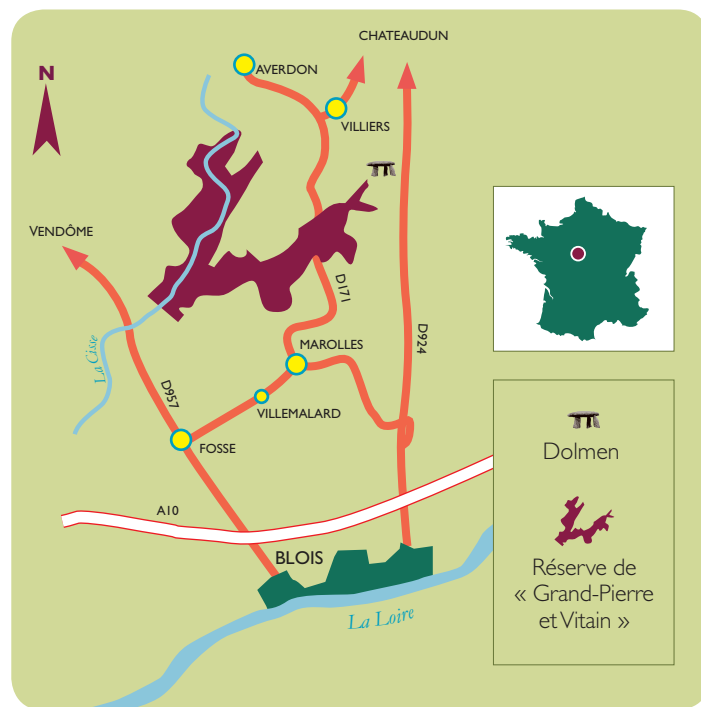
- les pelouses calcicoles sur le plateau calcaire et ses pentes,
- les bois de Chênes pubescents,
- les forêts humides et les marais (souvent plantés de peupliers) en fond de vallée.

Au-delà de son patrimoine naturel, la réserve recèle d'autres intérêts : géomorphologique et géologique du fait de la présence de la vallée sèche de la Grand-Pierre, témoin remarquable de la dernière glaciation, alors que bien souvent de tels sites ont été détruits ou transformés (défrichements, mises en cultures, carrières...) et archéologique avec la nécropole protohistorique de la Grande-Mesle, classée au titre des monuments historiques depuis le 4 novembre 1975.

La réserve regroupe des parcelles appartenant à divers propriétaires privés. La chasse et la pêche de loisirs sont des pratiques autorisées, de même que les activités traditionnelles d'exploitations forestières, pastorales ou agricoles. La gestion du site se fait donc avec leur accord par le biais de conventions de gestion.

Le Comité Départemental de la Protection de la Nature et de l'Environnement de Loir-et-Cher (CDPNE) a été nommé « organisme gestionnaire » dès le 30 novembre 1979 par le Ministère de l'Environnement. Le CDPNE emploie un Conservateur du site, lui-même chargé de réaliser et mettre en œuvre le Plan de Gestion, avec l'appui d'un garde et de l'équipe du CDPNE.

Plan de situation de la réserve



Xylaire à pied long (*Xylaria longipes*)

Le plan de gestion, « bible » du gestionnaire

Le plan de gestion est un outil de conservation qui permet de définir, programmer et contrôler de manière objective la gestion des habitats naturels et des espèces faunistiques et floristiques, à l'échelle internationale comme nationale, d'une réserve naturelle.

La gestion d'un milieu naturel consiste à agir (ou non) en vue de sa conservation, voire de sa valorisation. Cela passe notamment par le maintien des activités traditionnelles, l'utilisation de techniques modernes, le but étant d'entretenir ou de modifier un équilibre écologique en fonction des objectifs de conservation définis.

« Le plan de gestion permet donc d'assurer une continuité, et surtout une cohérence de la gestion, à la fois dans l'espace et dans le temps. Ce document élaboré pour 5 ans devient une référence et aucune modification majeure ne devrait s'avérer nécessaire. » (Atelier technique des espaces naturels - 1998)

Le présent plan de gestion 2015-2019 de la Réserve Naturelle Nationale des vallées de la Grand-Pierre et de Vitain fait suite au précédent établi sur la période 2008-2013. Le rôle de ce document est donc de planifier et d'organiser la gestion, de coordonner les travaux à réaliser, de mettre en place ou de poursuivre les actions de gestion programmées sur le site au cours des 5 années à venir.



○ Rosée dans la roselière de la vallée humide



○ La Cisse en novembre



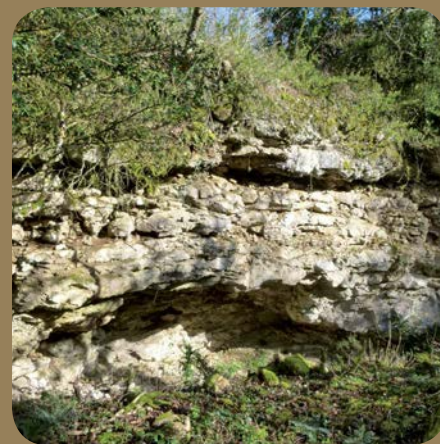
Et au milieu coule une rivière...

Un paysage qui se façonne doucement

Le calcaire de Beauce, formé dans un vaste lac marécageux pendant l'ère Tertiaire (vers - 23 millions d'années), constitue le substratum de la réserve. Lors de la dernière glaciation du Quaternaire (autour - 20 000 ans), le limon des plateaux se dépose sur la surface calcaire. Des périodes de dégel libèrent l'eau du sol. Se forment alors de multiples ruissellements, puis des ruisseaux, qui ravinent les versants des jeunes vallons, puis les versants des vallées.

La vallée sèche de la Grand-Pierre, ainsi façonnée pendant quelques milliers d'années, est le résultat du travail de l'érosion lors de la dernière période glaciaire. Le ruisseau s'est asséché progressivement lors de la période de réchauffement climatique, il y a 8 000 ans environ. Depuis, l'eau s'infiltre dans le calcaire et la vallée reste « désespérément » sèche... en attendant la prochaine glaciation !

La vallée de la Cisse est plus profonde, ce qui explique aujourd'hui la présence de marais en fond de vallée.



○ Front de taille calcaire dans la vallée sèche



○ Coupe géologique de la réserve naturelle d'après C. Le Doussal, Découverte géologique du Loir-et-Cher / CDPNE, 2015



○ La Cisse en cours d'assèchement en 2005

La Cisse, une rivière fluctuante...

L'ensemble de la réserve se situe dans le bassin versant de la Cisse.

Le débit de la Cisse varie d'une année à l'autre en fonction des conditions climatiques et peut-être des besoins en irrigation.

C'est ainsi que depuis les années 1980, en raison d'un assèchement global dû à l'abaissement de la nappe phréatique de Beauce qui alimente la Cisse, cette rivière est restée à sec de 1989 à fin janvier 1994 et l'a été plusieurs fois ces dernières années lors des périodes estivales.

La Cisse n'est pas exempte de pollutions physico-chimiques de par le caractère karstique des calcaires de Beauce qui rend la nappe de Beauce très vulnérable. Ainsi, l'augmentation du niveau de la nappe depuis 2012 pourrait changer le fonctionnement de la Cisse au cours des 5 prochaines années.

Données piézométriques de la Station de Mulsans (de janvier 2009 à février 2014)



D'après les données de ADES (banque nationale d'Accès aux Données sur les Eaux Souterraines) : <http://www.ades.eaufrance.fr/>

Données climatiques

Le régime climatique actuel (précipitations moyennes annuelles : 661 mm, température moyenne annuelle : 11,5°C) présente des caractéristiques de climat atlantique atténué, avec des vents dominants Ouest / Sud-Ouest (humides et doux) puis Est / Nord-Est.



○ Bergeronnette grise (*Motacilla alba*)



○ Lépidoptère Zygène (*Zygaena philipendulae*)

Une mosaïque de diversité au milieu des cultures



○ Milieux forestiers de fond de vallée



Une des particularités de la réserve est la diversité des milieux qui la compose, ainsi que leur répartition en « mosaïque » :

- les pelouses calcicoles reconnues d'intérêt majeur pour la réserve,
- les milieux forestiers, couvrant plus des 2/3 de la surface totale de la réserve,

présentent un intérêt important (forêt de pente, vieux arbres isolés, arbres à cavités, îlots de sénescence, ...),

- les marais et prairies humides, malgré leur grande richesse faunistique et floristique potentielle, se trouvent dans un état relictuel critique.

Ceci confère à la réserve un intérêt tout particulier du point de vue paysager, mais aussi écologique et biologique. En effet, la cartographie phytosociologique de 2008 révèle la présence de 8 habitats d'intérêt européen sur 54 ha, ce qui représente près de 20 % de la superficie du site (dont 10 % potentiel).

La réserve joue un rôle crucial de refuge pour la flore et la faune de Beauce puisque située en plein cœur de zones de grandes cultures.

Cette diversité tient à l'existence de multiples gradients :

- l'humidité : du marais aux pelouses sèches,
- l'exposition : versants de vallées à exposition variée,
- la diversité des sols : du bord des falaises à nue aux sols fertiles et épais des fonds de vallons.

○ Reptile Lézard vert (*Lacerta bilineata*)



○ Anémone pulsatile (*Anemone pulsatilla*)





Pelouse calcicole

Concernant les espèces, les inventaires ont permis de recenser environ 2 440 espèces faunistiques et floristiques, dont 6 à 7 % ont un enjeu patrimonial fort (le Criquet des rocailles, l'Ascalaphe commun, ou encore l'Euphrase de Jaubert). Les espèces les plus rares ont des affinités Ouest-Méridionales sur les pelouses sèches et sont, pour la plupart, des espèces en limite d'aire de répartition. Les espèces rares, initialement présentes dans la zone humide, sont en déclin ou n'ont pas été retrouvées lors du dernier plan, conséquence de la non gestion des milieux (Campagnol amphibie, Musaraigne aquatique, Agrion de Mercure, Cuivré des marais, Conocéphale des roseaux). On peut mentionner rapidement l'absence d'espèce envahissante dans la réserve (le Robinier faux acacia n'a pas de caractère envahissant pour le moment).

La richesse la plus importante de la réserve concerne les insectes, la flore (36 taxons de plantes vasculaires bénéficient d'une protection régionale) et les végétaux inférieurs (mousses et lichens). Il s'agit également d'un site très intéressant pour les chiroptères, les araignées, les reptiles et les amphibiens (toutes les espèces de ces groupes sont protégées).



Euphrase de Jaubert (*Odontites jaubertianus*)



Orchidée Orchis bouffon (*Anacamptis morio*)

Végétation sur dalle calcaire



« Grand-Pierre et Vitain », une zone occupée par l'Homme depuis la préhistoire

L'attrait paysager de la réserve est indéniable. La situation géomorphologique de l'éperon rocheux et la vallée de la Cisse amont ont constitué très tôt un lieu de civilisation fort. De multiples vestiges préhistoriques de cette époque subsistent aujourd'hui sur la réserve.



Tombe protohistorique découverte lors des fouilles de 1985

Dès le Paléolithique, les hommes ont occupé cette région facile d'accès, sans grand relief apparent, traversée par une rivière à proximité de terres fertiles. Cette colonisation de la vallée s'est accentuée au Néolithique (abondance de nombreuses traces : villages, dolmen, menhir, silex et céramiques découverts lors des premières fouilles archéologiques au XIX^{ème} siècle), puis à l'Âge des Métaux. La nécropole protohistorique de la Grande-Mesle à Averdon est d'ailleurs l'un des plus beaux héritages qui nous soit parvenu, ce qui a été la raison de son classement aux monuments historiques en 1975. Utilisée pendant plus de 1 000 ans, il s'agit de la plus grande nécropole de la région Centre avec ses quelques soixante-dix sépultures qui y ont été recensées (inventaire mené en 1980 et 1985).

Espace apparemment sauvage, « Grand-Pierre et Vitain » est un site imprégné de l'histoire rurale. Les pelouses calcicoles ont servi de parcours à moutons de race rustique depuis 6 000 ans jusque dans les années 1950 ; les marais pouvaient avoir la double fonction de nourrir des bovidés et de fournir des matériaux pour les toits des cabanes. Les bois alentours permettaient de chasser le gibier abondant.

L'étude des cadastres montre qu'au XIX^{ème} siècle les bois occupaient une surface beaucoup plus réduite qu'aujourd'hui. Dès 1860, l'élevage ovin a décliné, si bien que les pelouses ont commencé à régresser. Au début du XX^{ème} siècle, une partie des pelouses et les terres cultivées les moins riches ont été colonisées par une strate arbustive. C'est après la seconde guerre mondiale que l'évolution de la végétation s'est accélérée suite à l'exode rural et à l'abandon définitif du pâturage ovin, livrant ainsi le site à l'embroussaillage et au boisement. Depuis 1996, des conventions de gestion sont passées entre l'organisme gestionnaire et certains propriétaires afin d'adapter la gestion aux nécessités de la conservation du patrimoine naturel de la réserve.



Outils en silex découverts sur la commune d'Averdon



○ Pâturage estival



○ Papillon « Carte géographique » (*Araschnia levana*)



Définir une ligne de conduite durable

La gestion antérieure

Les pelouses calcicoles

- **Pâturage ovin :**
 - début du pâturage sur la réserve en 1985-1986,
 - mise en place en 2000 d'un pâturage itinérant en rotation sur 18 ha au total (1 lot/an réparti sur 4 ans),
 - arrêt du pâturage en 2013.
- **Fauche et débroussaillage léger :**
 - depuis la création de la réserve,
 - instauration d'un contrat Natura 2000 en 2008,
 - reconstitution de pelouses calcicoles par du débroussaillage lourd (réouverture de 1,12 ha de pelouses entre 2009 et 2013, maintenant en cours de restauration).

>>> La fermeture progressive du milieu a été freinée grâce au débroussaillage léger des zones arbustives, et à la réouverture de pelouses. La remise en place du pâturage, accompagné d'un débroussaillage léger, devrait permettre une restauration durable de ces milieux.



○ Neuroptère Ascalaphe (*Libelloïdes longicornis*)

La zone humide

- Pâturage bovin jusque dans les années 1990 sur les prairies humides.
- Dégradation de l'état de conservation du marais, aujourd'hui planté en partie de peupliers.
- Biodiversité du milieu en perte suite à la non gestion du milieu.

>>> Aucune action conservatoire n'a pu être mise en œuvre à ce jour sur le marais, faute d'accord avec les propriétaires. Développer la concertation pourrait permettre de restaurer ces milieux à forts enjeux patrimoniaux.

Les milieux boisés

- Premiers inventaires réalisés en 1993-1994 concernant les Lichens et les Bryophytes, mettant en évidence les enjeux liés à ce milieu.
- Etablissement de conventions de gestion avec les propriétaires.

>>> La mise en place de suivis et de veilles puis d'une gestion concertée et partagée sur ces zones présentant un fort intérêt en terme de biodiversité, pourrait permettre une meilleure valorisation de ces milieux.

Les 4 principes d'une gestion prudente :

- **Concertation :** impliquer directement et concrètement les acteurs locaux dans la gestion.
- **Conservation :** préciser le niveau d'isolement des peuplements de faune et de flore du site et en tirer des conclusions.
- **Gestion :** gérer le site de façon globale en accompagnement des processus d'évolution naturels.
- **Protection :** surveiller les milieux et mettre en place, si nécessaire, des mesures spécifiques pour les habitats et les espèces les plus remarquables, sur la base des expériences passées.

○ Arbre mort sur la Grande-Mesle



○ Champignon « Hypholome en touffe » (*Hypholoma fasciculare*) sur une souche





○ Lichen fruticuleux (*Evernia trunastri*)

○ Chenille du papillon « Machaon » (*Papilio machaon*)

Les objectifs à long terme

Objectif I : Conservation du patrimoine naturel

- Gérer le complexe de pelouses sèches
 - Poursuivre et développer la concertation nécessaire à la mise en œuvre de la gestion conservatoire.
 - Gérer les pelouses sèches.
 - Evaluer l'impact de la gestion sur les milieux et les espèces des pelouses sèches.
- Restaurer et gérer les milieux de la vallée humide
 - Développer la concertation dans le but de mettre en place une future gestion.
 - Restaurer un complexe alluvial diversifié et riche en espèces (Cisse, mégaphorbiaie et prairies humides).
 - Evaluer l'impact de la gestion ou de la non gestion sur les milieux et les espèces de la vallée humide.
- Gérer les forêts et boisements de la réserve
 - Mettre en place une concertation et effectuer le suivi des conventions avec les propriétaires des forêts.
 - Mettre en place un dispositif pérenne garantissant le maintien du bois à érables et fougères scolopendres.
 - Evaluer l'impact de la gestion ou de la non gestion sur les milieux et les espèces des zones boisées.



○ Versant de la vallée sèche : blocs calcaires éboulés

Objectif II : Renforcement des connaissances

- Approfondir les connaissances sur la réserve
 - Compléter la connaissance du patrimoine biologique.
 - Compléter la connaissance des patrimoines archéologique et historique.
 - Compléter et valoriser la connaissance sur le patrimoine géologique.
- Valoriser la connaissance acquise sur le patrimoine de la réserve et échanger les connaissances
 - Valoriser la connaissance sur le patrimoine de la réserve (base de données, articles).
 - Echanger les expériences avec d'autres gestionnaires de milieux naturels.



○ Animation de groupe par le garde de la réserve

Objectif III : Surveillance, accueil, animations et relations publiques

- Surveiller les sites de la réserve
 - Organiser et réaliser la surveillance sur la réserve.
 - Effectuer la veille des milieux et des espèces lors des tournées de surveillance (problématique liée à la présence du blaireau).
- Faciliter la fréquentation de la réserve par les publics
 - Entretien des accès et les aménagements utilisés par le public.
 - Renforcer la coordination de l'activité cynégétique avec les autres usages de la réserve naturelle.
 - Suivre l'aménagement de la station d'épuration (lagunage).
- Faire connaître la réserve
 - Poursuivre et développer les partenariats extérieurs.
 - Communiquer en direction des acteurs locaux, du grand public et des touristes.
 - Utiliser des supports de communication tous publics de la réserve et réaliser leur suivi.
 - Réaliser des animations tous publics à partir de la Maison de la Nature et de la Réserve.



○ Calcaire affleurant sur la pelouse de la Grande-Mesle



○ Papillon « Robert le Diable » (*Polygonia c-album*)



Agir... en concertation !



○ Effet du pâturage estival sur la pelouse de la Grande-Mesle

Gestion des pelouses : le pâturage avant tout !

Pour préserver la faune et la flore des pelouses calcicoles, des pratiques de fauche, de débroussaillage léger et de pâturage sont mises en oeuvre sur la réserve depuis de nombreuses années. Le pâturage donne d'excellents résultats tout en répondant aux enjeux de conservation de ces écosystèmes. Aucune restructuration de pelouse n'a été prévue lors de ce plan, la restauration et le maintien des pelouses existantes étant la priorité aujourd'hui.

Les modalités de fauche et de pâturage (durée, période, chargement à l'année, ...) sont fixées sur 5 ans par le gestionnaire en concertation permanente avec les propriétaires et les prestataires. Il a ainsi été défini, dans le plan de gestion 2015-2019, un cadre général d'intervention :

- Pâturage :
 - maximum 150 brebis et chèvres pâturent simultanément le même élément,
 - rotation tous les 2 ans sur environ 9 ha de pelouses/an,
 - respect d'un chargement maximum de 0,45 UGB/ha/an (pâturage ovin),
 - pâturage en dehors de la période de chasse (de fin mai à mi-juillet),
 - débroussaillage et mise en place des parcs par le garde-technicien de la réserve,
 - animaux parqués sur les éléments grâce à une clôture amovible,
 - tenue d'un cahier d'enregistrement des pratiques pastorales,
 - gardiennage, déplacement et surveillance du troupeau par le garde et le berger.
- Débroussaillage léger en complément du pâturage :
 - rotation tous les deux ans environ, enlèvement des rejets de ligneux réalisé en interne ou par un prestataire local.
- Fauche (en cas d'impossibilité de pâturage) :
 - manuelle ou mécanique,
 - priorisation en fonction des pelouses,
 - rotation tous les 4 ans,
 - le produit de fauche est exporté de la parcelle.



○ Troupeau de moutons sur les pelouses de Marolles



Le Crisp des rocailles : une espèce en sursis !

Le Crisp des rocailles est une espèce à haut degré patrimonial en la région Centre. Le déclin de sa population est observé depuis maintenant 10 ans. Sa conservation passe par une consolidation de sa population sur le site de la Grande-Mesle. Pour cela, une gestion plus systématique doit être mise en place pour favoriser son milieu de vie :

- écorchage de l'herbe/mousse sur les zones rocailleuses la première année,
- programmation du pâturage en période printanière entre mai et juin,
- élimination des ligneux sur la zone en deux temps (été et hiver),
- favoriser les graminées des lapins sur la Grande-Mesle.

○ Le Crisp des rocailles (*Omocestus petraeus*)



○ Mousse et champignon *Pezize orangé* (*Aleuria aurantia*)



○ Gastéropode



○ Forêt de pentes d'érables et de fougères scolopendre



○ Fougère scolopendre (*Asplenium scolopendrium*)

Les milieux boisés : veiller avant même de gérer...

À la différence des pelouses calcaires, la diversité biologique des forêts est importante lorsque l'action humaine est moindre. Le principe fondamental de la sylviculture proche de la nature consiste à assurer le plus efficacement possible le fonctionnement naturel des forêts.

Dans les parcelles de grande valeur écologique et/ou paysagère, des conventions dites de gestion « sylviculture douce » ont été mises en place en 1996 avec les communes d'Averdon et Marolles pour 40 ans. Les parcelles forestières concernées ont une surface de 61 et 93 ares. Cela a pour but la conservation de mousses et lichens rares.

Ce réseau d'îlots de vieillissement constitue une référence scientifique précieuse pour l'étude des forêts à caractère naturel. La forêt de pente, ou bois à érables et fougères scolopendre est aussi sous surveillance depuis des années. Une convention avec le propriétaire (Réseau Ferré de France) devra être formalisée et adoptée.

Une veille des deux zones patrimoniales a été mise en place par la prise de photographies à postes fixes deux fois par an et sera suivie lors de ce plan sur les îlots de vieillissement et le bois à érables et fougères scolopendre.

Des suivis des mousses et lichens, de la faune des arbres à cavités et des insectes saproxyliques sur la réserve, permettront d'évaluer la patrimonialité de ces boisements anciens.

Lors du renouvellement des Plans Simples de Gestion Forestière (PSGF) des propriétaires privés, des actions de concertation devront avoir lieu afin de les sensibiliser aux enjeux naturalistes forestiers.



○ Populage des marais (*Caltha palustris*)

Les zones humides : se concerter avant de restaurer !

Aujourd'hui, il est urgent de limiter la dégradation de la mégaphorbiaie (et des milieux associés) pour en conserver toute la diversité faunistique et floristique.

Un dialogue doit être engagé auprès des propriétaires des parcelles de marais, ainsi que leur locataire de chasse. La sensibilisation et la concertation s'avèrent essentielles dans la compréhension de l'enjeu qu'implique la gestion de cet habitat menacé.

En partenariat avec l'ONEMA, le Syndicat Mixte du Bassin de la Cisse et le CRPF, des propositions de gestion cartographiées seront formalisées et présentées aux acteurs locaux et propriétaires afin de réussir à débiter la restauration de ce milieu.



○ Vallée de la Cisse

La Cisse : une gestion plus globale

La section de cours d'eau inscrite dans la réserve est très courte (environ 4 km). Des opérations de restauration de cette rivière seraient nécessaires afin d'améliorer sa capacité d'accueil pour les peuplements piscicoles et les invertébrés aquatiques. Toutefois, de telles opérations ne se justifient que dans le cadre d'une réflexion globale à l'échelle de son bassin versant. Aussi, un partenariat avec le Syndicat mixte du bassin de la Cisse (qui formalise actuellement son second Contrat de Bassin) sera mis en place pour appréhender au mieux le suivi de la Cisse.



○ Mésange nonnette (*Poecile palustris*)



○ Chouette hulotte (*Strix aluco*)

La connaissance au service de la gestion

Des études pour mieux gérer

La haute vallée de la Cisse se présente comme une mosaïque de milieux naturels. Parmi eux, des milieux d'intérêt écologique majeur sont identifiés : les zones humides de fond de vallée et les pelouses calcaires situées sur les hauts de versants.

Si les connaissances sont importantes à l'échelle de la réserve, la conservation à long terme ne peut se faire sans prendre en compte la dynamique de l'ensemble de la vallée. Les échanges entre populations animales et végétales locales sont primordiaux pour la survie de nombreuses espèces.

L'objectif de recherche est d'identifier les facteurs de la dynamique d'espèces indicatrices intervenant soit au niveau de la structure du paysage (fragmentation des habitats), soit au niveau de la gestion des parcelles (qualité des habitats) pour aider à la compréhension du fonctionnement écologique de la haute vallée de la Cisse et à sa gestion.

Ainsi, la carte des milieux et habitats sera réactualisée, les inventaires STOC EPS (oiseaux) et odonates (libellules) seront maintenus et un suivi des reptiles mis en place sur la réserve. Les études géologique et paléoenvironnementale des deux vallées débutées lors du dernier plan seront finalisées.



○ Lézard Orvet (*Anguis fragilis*)



○ Papillons Aurore mâle et femelle (*Anthocharis cardaminea*)

Une surveillance au quotidien

La surveillance consiste à recueillir des données de manière répétée et régulière pour mesurer l'évolution de populations animales et végétales ou l'impact des actions de gestion conduites sur le site. Cette « veille » écologique concerne :

- les populations d'insectes patrimoniaux (Agrion de Mercure, Cuivré des marais, Ephippiger des vignes, Conocéphale des roseaux),
- les populations de micro-mammifères (Campagnol amphibie et Musaraigne aquatique),
- la présence de l'Euphrase de Jaubert,
- les pelouses calcaires et milieux associés,
- les formations forestières remarquables (îlots de vieillissement et bois d'érables à fougères scolopendre),
- l'impact des mesures de gestion sur la végétation des pelouses et des marais,



○ Fougère Asplenium (*Ceterach officinarum*)



○ Suivi annuel des papillons



○ Mante religieuse (*Mantis religiosa*)



○ Ephippiger des vignes (*Ephippiger ephippiger*)



○ Lichen *Caloplaca aurantia*

Certaines études complémentaires sont en cours pour la mise en place de mesures de gestion appropriées et pour augmenter les connaissances sur la réserve :

- suivi de la faune des vieux arbres et arbres à cavité,
- étude de la dynamique de la végétation des milieux perturbés pour aider le gestionnaire à définir des actions appropriées à l'expression de l'ensemble de la flore calcicole,
- inventaires complémentaires possibles des reptiles, des orthoptères, des araignées, du mollusque *Vertigo angustior* et des insectes saproxyliques,
- certains autres seront poursuivis comme pour les mousses et les lichens notamment.



Recherche des petites bêtes sur la réserve

Maison de la Nature et de la Réserve



La Maison de la Nature et de la Réserve : un lieu de rencontre pour tous

Le CDPNE vous accueille à la Maison de la Nature et de la Réserve à Marolles aux portes de la réserve de « Grand-Pierre et Vitain ». Cet espace dispose aujourd'hui de nombreuses structures d'animation : une muséographie permanente interactive, un atelier de création d'œuvres d'art en matériaux naturels, ainsi que des installations variées telles que ludothèque, laboratoire et des outils pédagogiques divers.

Le parcours audioguidé permet la découverte de la réserve en 16 étapes commentées (histoire, faune, flore...) et la narration du conte « Promenade avec des ombres », écrit et lu par René Farabet : inspiré de la réserve de « Grand-Pierre et Vitain » et extrait du livre « Chemins de réserve » publié en 2009, il vous plonge dans un univers fantomatique, dans lequel se lie littérature et nature.

Dans le but de valoriser et faire connaître son patrimoine local, les animations proposées aux scolaires comme au grand public sont basées sur un thème fédérateur : l'histoire d'un paysage et de milieux naturels en relation avec l'évolution de l'activité humaine depuis la fin du Paléolithique. Afin de pérenniser les contacts avec la population locale, les élus, associations, scolaires, centres de loisirs et tous les acteurs qui se sentent concernés par la préservation de ce patrimoine, des sorties pédagogiques encadrées sur le terrain sont régulièrement proposées.



Animation dans l'espace muséographique



Des partenariats variés, pour avancer ensemble

La réserve, bien quelle soit établie sur des terrains communaux et privés, est un territoire reconnu d'intérêt général où la pratique d'activités à caractère public peut déboucher parfois sur des divergences de points de vue entre propriétaires, usagers et gestionnaires.

Conscient de cette difficulté, le CDPNE a défini une stratégie pour prendre en compte les préoccupations de tous et inciter ceux qui le souhaitent à participer à la vie de la réserve :

- une information continue et régulière est apportée lors des réunions de propriétaires chaque année,
- une réunion de terrain annuelle sera organisée avec les acteurs locaux et propriétaires pour rappeler la gestion programmée sur l'année,
- le degré d'atteinte des objectifs est évalué annuellement dans le but de maintenir, proposer et améliorer ce qui a déjà été entrepris,
- le CDPNE se fait le relais de l'information entre les agriculteurs locaux et les services de l'état, notamment dans le cadre du suivi des dégâts liés au blaireau.

Cette démarche participative donne des résultats encourageants : certains propriétaires réalisent eux-mêmes les travaux d'entretien des milieux, des associations utilisent le site comme support d'activités, tandis que la population locale s'approprie les lieux dans le respect des propriétés privées et des règles de bonne conduite.

La réserve étant un espace réglementé, une surveillance quotidienne est menée sur le site. Cette surveillance est réalisée par le garde de la réserve, en collaboration avec les autres corps de police de l'environnement (ONCFS, ONEMA, gendarmerie...), mais aussi parfois avec les acteurs locaux (chasseurs, maires...). Ces partenariats ont permis la diminution de certaines infractions (circulation de véhicules à moteurs...) et seront renforcés, en particulier grâce à l'insertion de la RNN « Grand-Pierre et Vitain » dans le plan de surveillance départemental mis en place par la Direction Départementale des Territoires de Loir-et-Cher.

Point de vue artistique sur la « Nature »

Au-delà de ses caractéristiques écologiques, archéologiques et historiques, la réserve est aussi un espace d'expression artistique. Le CDPNE a souhaité introduire une autre dimension dans de la réserve en partenariat avec l'Ecole d'Art de Blois-Agglopolys. Un *parcours artistique* a ainsi été mis en place, dans le cadre d'une commande publique passée en 2006, à l'artiste Michel Blazy, qui tourne son regard sur la nature, et plus particulièrement, l'action du temps.

Son œuvre se décline sous plusieurs formes, en symbiose avec le cycle de la matière :

- le « jardin des plantes mortes en pots »,
- les « tables à offrandes »,
- le « kit de repérage des restes ».

Sa vision, inscrite dans le recyclage de la matière, sensibilise à la façon dont la mort sert la vie dans les cycles naturels.



Empreinte de blaireau (Meles meles)



Table à offrande sur le sentier artistique



Environnement et société : l'expert de vos projets



34, Avenue Maunoury
Cité Administrative
41000 BLOIS

Téléphone : 02 54 51 56 70
Télécopie : 02 54 51 56 71
courriel : cdpne@wanadoo.fr

Brochure financée avec le soutien des partenaires :



UNION EUROPÉENNE
FONDS EUROPÉEN AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL



Direction régionale
de l'environnement,
du développement
et du logement
GÉNIE



Ministère
de l'écologie,
du développement
durable
et de l'énergie

